



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Impact de la gestion de l'IFSE et du CIA au taux directeur**

### **Entre deux corps de même catégorie ayant des montants d'entrée de corps différents**

Intéressons-nous à la situation de deux agent.es de catégorie B débutant comme fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023, **une ASBM de la DAC (+ de 70% de femmes) et un TTPS de la DPMP (+ de 80% d'hommes).**

Il y a déjà un différentiel énorme et injustifiable au départ (333 euros d'IFSE mensuelle pour l'ASBM...641 pour le TTPS). Qu'en est-il 2 ans plus tard, après 2 campagnes de primes et des revalorisations moyennes pour chacun.e au taux directeur de catégorie B (6% fin 2023, 5% fin 2024) ?

L'**ASBM** débutait avec 333 euros d'IFSE mensuelle en janvier 2023. Elle a eu 353 euros en janvier 2024, puis **370** euros en janvier 2025

Le **TTPS** débutait avec 641 euros d'IFSE mensuelle en janvier 2023. Il a eu 679 euros en janvier 2024, puis **713** euros en janvier 2025.

**Bilan, l'ASBM a bénéficié en deux ans d'une revalorisation d'IFSE de 37 euros quand le TTPS a eu 72 euros de revalorisation d'IFSE. Ça c'est en deux ans. Imaginez l'impact sur 43 ans de carrière !**

Les écarts de plusieurs centaines d'euros du départ vont s'accroître de manière exponentielle au fil des années !

### **Entre deux agent.es d'un même corps ayant des IFSE différentes**

*Intéressons-nous à la situation de deux agent.es AAP DASCO en classe normale de catégorie B. Après plusieurs campagnes de primes, **X a une IFSE mensuelle de 500 euros, Y a une IFSE mensuelle de 700 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023.***

*Qu'en est-il 5 ans plus tard, après 5 campagnes de primes et des revalorisations pour chacun.e au **taux directeur moyen** de catégorie B (6% fin 2023, 5% fin 2024, puis simulation avec des taux de 6% fin 2025-2026-2027) ?*

*X a vu son montant d'IFSE mensuelle passer de **500 euros en janvier 2023** à 530 début 2024, puis à 556,50 début 2025, puis à 589,89 début 2026, puis à 625,28 début 2027, puis à **662,80 début 2028**.*

*Y a vu son montant d'IFSE mensuelle passer de **700 euros en janvier 2023** à 742 début 2024, puis à 779 début 2025, puis à 825,74 début 2026, puis à 875,28 début 2027, puis à **927,80 début 2028**.*

***Bilan, X a bénéficié en 5 ans d'une revalorisation d'IFSE de 162,80 euros quand Y a eu 227,80 euros de revalorisation d'IFSE. Ça c'est en 5 ans. Imaginez l'impact sur 43 ans de carrière !***

*Les écarts de plusieurs centaines d'euros du départ vont là aussi s'accroître de manière exponentielle au fil des années !*

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**  
**SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou [syndicat-supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat-supap-fsu@paris.fr)**